

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - Règlement 648

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 3 avril 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement **648 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES LIÉES AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES.**

QUE ce règlement est actuellement accessible sur le site internet de la Ville et déposé au bureau de l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 12 avril 2023.



M^e Lydia Laquerre,
Greffière